DELIBERATION N°130/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 SE¨PTEMBRE 2026 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT PROPOSITION DE LISTE DE COMMISSAIRES POUR SIÉGER À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) ET DÉSIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR REPRÉSENTER LA PRÉSIDENTE DE LA CACL.

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 37
Date de la convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël –– ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel - CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya –– DUPUY Marie-Antoinette –-FAUBERT Christian - GUARD Jemêtree – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean –– MILZINK CINCINAT Yolande –– – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -– SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - BENOIT Marie Sylvie

PROCURATIONS : AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène - ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier

ÉTAIENT ABSENTS : PRINCE Emmanuel - AMBROISE Jean- Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel - PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe – PREVOT BOULARD Stéphanie

46 POUR	**ÉTAIENT PRÉSENTS :** ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —– CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY Marie-Antoinette - FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -– SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - **PROCURATIONS :** AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène – ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier
0 CONTRE	0
0 ABSTENTION	0

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 du C.G.C.T;

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts (CGI), qui fixe la composition et les modalités de désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Vu l'article 346 A de l'annexe 3 au Code général des impôts, qui prévoit la désignation d'office des commissaires en l'absence de proposition de l'EPCI dans les délais impartis ;

Vu les propositions transmises par les communes membres de la CACL, recensant les commissaires susceptibles d'être proposés pour siéger au sein de la CIID, conformément à la répartition par commune ;

Considérant que la CIID joue un rôle essentiel dans l'évaluation des bases d'imposition des taxes directes locales, notamment en matière de détermination des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels

Considérant que la liste des propositions doit comporter 40 noms (20 pour les titulaires et 20 pour les suppléants), afin de permettre au Directeur régional des Finances publiques de procéder à la désignation des 10 commissaires titulaires et des 10 commissaires suppléants ;

Considérant que la Présidente de la CACL peut se faire représenter au sein de la CIID par un vice-président délégué ou un conseiller communautaire ;

Vu le **Rapport N°130/2026/CACL** de la Présidente de la CACL sur le renouvellement de la CIID : proposition de liste des commissaires et désignation des conseillers communautaires représentant la présidente de la CACL ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : La liste des 40 propositions de commissaires (20 titulaires et 20 suppléants) pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CACL, établie sur la base des contributions des communes membres et annexée à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : La Présidente de la CACL est autorisée à transmettre cette liste au Directeur régional des Finances publiques de Guyane, afin de permettre la désignation des membres de la CIID.

Article 3 : La Présidente de la CACL désigne pour la représenter au sein de la CIID une présidente parmi les conseillers communautaires dont le nom suit dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Nom et prénom
Présidente de la CIID	Mme GRISET KHAN Farah

Article 4 : La présente délibération sera notifiée aux commissaires désignés par le Directeur régional des Finances publiques, conformément aux dispositions légales.

Article 5 : D'autoriser le représentant de la Présidente à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 septembre 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

SANDRA TROCHIMARA



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20260925-130-AP-2026-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Le 2 octobre 2026